

Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2017

Présents : Fabienne PERN-SAVIGNAC, Mme TILLON Georgette, M. BOUISSET Gérard, M. OGBURN Patrick, M DAURE Philippe, Mme REVELLI Françoise, M. COURDESSES Damien, Mme CASTEX Nicole, M. DUJARDIN Éric, Mme PHILIPPEAU Marie-Cécile.

Absents excusés : Mme SERAYSSOL Patricia (pouvoir), M. TARTINI Alexandre (pouvoir), M. CAGNAC Jean-Luc (pouvoir).

Absents : Mme MAGUET Jocelyne, M. JOUANY Claude.

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2017 approuvé et paraphé par tous.

I - DÉLIBÉRATIONS :

1 - Création d'un emploi à temps complet (promotion interne)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des avancements de grade pouvant intervenir au titre de la promotion interne, il conviendrait de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet qu'elle propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 8 décembre 2017.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – Désignation de l' élu délégué auprès du CNAS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un nouvel élu délégué auprès du CNAS.

Nom du nouveau délégué : Marie-Cécile PHILIPPEAU

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Virement de crédits

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de virer des crédits vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante : indemnités, cotisations et formation élus, diverses subventions et participations) pour un montant de 2 500 €. Elle propose de diminuer les crédits de l'article 615221 (bâtiments publics).

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – Réalisation d'un emprunt

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du presbytère. Elle propose de solliciter d'ores et déjà un emprunt de 800 000 € afin de profiter des taux d'intérêt actuellement très bas. Trois établissements bancaires ont été consultés. Elle présente la proposition du Crédit Agricole au taux de 1.67 % qui permet de porter le délai de déblocage des fonds à 24 mois, hormis un montant de 10 % de la somme empruntée qui doit être débloqué sous 4 mois.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Extension des vestiaires du stade : prorogation de la durée du marché

Le chantier d'extension des vestiaires du stade est interrompu pour les entreprises pendant la réalisation des travaux en régie (sols durs, faïence, peinture). Elle propose donc de proroger la durée de validité du marché pour les entreprises.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 – Transfert de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité à la CC Quercy Vert Aveyron

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron exerce, à titre obligatoire et depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités. Les communes membres doivent se prononcer sur ce transfert de compétences.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II – Questions diverses

- Festival REGGAE 2018. M. Rachid ERJAFALLAH présente l'association Médit Echange et le projet de festival 2018. Afin de percevoir des aides publiques départementales, régionales et surtout européennes, il sollicite la municipalité pour l'attribution d'une subvention. Le Conseil Municipal propose d'attribuer la somme de 1 000 € qui sera votée sur le budget 2018.
- Classement « Les plus beaux villages de France » : sur la suggestion de Mme Marie-Cécile PHILIPPEAU, Mme le Maire propose de rencontrer M. le Maire de Puycelsi afin d'obtenir des informations sur la procédure d'obtention de ce classement.
- Modifications d'horaires : Madame le Maire annonce que
 - le bureau de Poste est désormais fermé le lundi matin
 - la mairie sera ouverte le samedi matin à compter du 16 décembre 2017.
- Agenda : « Mariés et bébés de l'année », le 23 décembre 2017 à 12 h 00
- Mme le Maire présente un ouvrage « Architecture de terre crue en Bas Quercy » dans lequel Montricoux est largement évoqué.
- Mme Nicole CASTEX donne lecture de deux délibérations prises par 2 communes concernant l'installation des compteurs Linky. Elle propose d'effectuer la même démarche lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 50.